

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

LAVAL, LE 22 NOVEMBRE 1999

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	5
Le contexte de Laval	6
L'eau potable	6
Le traitement des eaux usées	8
La gestion des infrastructures	9
La gestion de l'eau	10
La protection de la zone inondable 0-20 ans et les risques d'inondation	11
La protection, la conservation des zones humides et la préservation des habitats	12
L'agriculture, les golfs et les impacts sur l'environnement	13
L'utilisation de l'eau en agriculture	14
Les multiples activités reliées à l'eau	15
Les berges, les îles et les plans d'eau	16
L'exportation de l'eau	17
Conclusion	18

AVANT-PROPOS

Le Conseil régional de l'environnement de Laval (CRE de Laval) est un organisme à but non lucratif regroupant de façon volontaire tous les individus, organismes privés et publics voués à la protection de l'environnement et au développement durable.

Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociale, environnementale, sanitaire et économique afin d'assurer un développement qui répond aux besoins présents de la collectivité sans priver les générations futures d'un accès aux ressources naturelles.

Le CRE de Laval sait que la ressource **eau** a une influence sur nos habitudes de vie et notre activité économique et qu'elle doit être considérée comme un bien collectif.

Au Québec, comme partout dans le monde, la ressource **eau** est fragile et limitée. C'est pour ces raisons qu'il faut éviter sa contamination et son gaspillage. Nous savons que là où il y a de l'eau, il y a une forte pression pour son exploitation et son utilisation sans limite. Il est essentiel pour le Québec de se doter d'une politique de gestion de l'eau afin d'éviter sa contamination, d'avoir une pénurie et de faire des choix encore plus difficiles dans l'avenir.

Ville de Laval, comme principal objet de nos préoccupations, a élaboré des projets à la fois d'éducation et d'action. Ses dirigeants sont au fait de la problématique générale concernant la gestion des eaux potables et usées. Les efforts sont énormes et les résultats sont grands.

Ville de Laval gère trois usines d'eau potable, le laboratoire d'expertise, quatre stations de chloration, des stations de mesure de pression afin de produire une eau potable de qualité, en quantité suffisante et au plus bas coût possible. Elle s'assure du déroulement des programmes de gestion de l'eau tels l'installation des compteurs, la recherche de fuites et le suivi de la qualité dans les réseaux de distribution.

Elle gère également trois stations d'épuration pour traiter les eaux usées de ses citoyens. Elle a comme objectif de renvoyer aux rivières des Mille-Îles et des Prairies une eau de la meilleure qualité possible afin de protéger le milieu faunique, floristique et de favoriser le potentiel récréotouristique permettant la jouissance de ces cours d'eau par les citoyens.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement estime que 4,4% de la population lavalloise, soit 14 545 personnes sont alimentées en eau souterraine à l'aide de puits individuels. Il y a environ 3 270 résidences et quelques 300 commerces ou industries dont les eaux sont traitées à l'aide de fosses septiques individuelles. Il est donc primordial qu'un inventaire des eaux souterraines soit réalisé pour connaître la quantité d'eau

disponible et que des analyses soient effectuées régulièrement pour s'assurer de la qualité de l'eau potable.

L'expérience lavalloise montre que ces efforts pour en arriver à une gestion optimale de l'eau doivent être soutenus et doivent impliquer l'ensemble des gouvernements, les institutions, les industries, les commerces et la population.

Le CRE de Laval reconnaît que l'ensemble des questions gouvernementales soumises à la Commission du BAPE constitue une volonté de connaître l'opinion de la population québécoise afin d'élaborer une politique de gestion de l'eau.

Le CRE de Laval reconnaît que beaucoup d'activités humaines dépendent de l'eau et qu'il y a toujours un risque à la contaminer et d'en faire une exploitation irrationnelle. Cependant, il existe une multitude de façons et d'exemples concrets pour diminuer les risques de contamination et en assurer une saine gestion.

Le CRE de Laval croit qu'il est très important de bien gérer la ressource **eau** afin de contrôler les impacts environnementaux qu'elle peut subir ou produire.

Enfin, il faudra faire un effort accru pour informer et sensibiliser la population sur les effets positifs et négatifs que peut engendrer une politique de l'eau sur notre santé, notre environnement et notre économie.

INTRODUCTION

Le Conseil régional de l'environnement de Laval est un organisme fondé en 1996 par les citoyens et les organismes environnementaux de la région. Il assure le regroupement, la coordination et la concertation des corporations, des organismes et des individus intéressés par le développement durable à Laval. Son conseil d'administration est composé de 12 membres qui proviennent d'organisations diverses, parmi lesquelles se retrouvent plusieurs groupes environnementaux de Laval.

Le CRE de Laval favorise une prise de conscience de l'environnement et du développement durable et se prononce sur les questions qu'il juge pertinentes. Vu l'importance d'élaborer et de mettre en place une politique de gestion de l'eau au Québec pour l'environnement, la santé, l'économie et pour la mise en place des principes de développement durable, le CRE de Laval dépose le présent mémoire à la Commission du BAPE chargée de consulter la population et de faire des recommandations au gouvernement du Québec.

Pour le CRE de Laval l'eau constitue un dossier important. La qualité de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des infrastructures et de l'eau, la protection de la zone inondable 0-20 ans, la conservation des zones humides et la préservation des habitats, l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, les golfs et les impacts sur l'environnement et les multiples autres activités reliées à l'eau retiennent particulièrement notre attention.

Parce que chaque individu consomme de l'eau, il appartient à tous de s'impliquer. Le CRE de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants, dans le respect des lois et des règlements. Ainsi, le CRE de Laval recommandera et proposera des solutions d'avenir en accord avec les objectifs de développement durable.

Le contexte de Laval

Ville de Laval représente 4, 8 % de la population québécoise. Elle est la seconde ville du Québec, en plus d'être une MRC et une région. Elle compte une population approximative de 350 000 habitants.

Elle est située dans le sud-ouest du Québec, au centre de la vallée du Saint-Laurent. Elle fait partie d'un archipel qui comprend 77 îles et îlots, dont 59 se retrouvent dans la rivière des Mille-Îles, 14 dans la rivière des Prairies et 3 dans le lac des Deux-Montagnes. Laval est bordée par les rivières des Prairies au sud, des Mille-Îles au nord et le lac des Deux-Montagnes à l'ouest.

Laval est une région à vocation urbaine particulière avec des secteurs agricoles et horticoles dans l'est et l'ouest, industriels et commerciaux dans le centre. Le secteur résidentiel est réparti sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite de longs réseaux pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement des eaux usées.

L'eau potable

Les usines de production d'eau potable sont relativement récentes. Le volume annuel d'eau potable produit par les trois usines de Ville de Laval était de 78 900 000 m³ en 1998. L'usine de Chomedey produit 50 % du volume total, celle de Pont-Viau 28 % et celle de Sainte-Rose 22 % (Ville de Laval, 1998). Les usines de Chomedey et Pont-Viau puisent leur eau dans la rivière des Prairies tandis que celle de Sainte-Rose s'alimente dans la rivière des Mille-Îles.

Pour traiter l'eau, les trois usines utilisent les produits et les procédés suivants : alun et silice activée pour la clarification, sable et anthracite pour la filtration, ozone pour la désinfection, l'enlèvement des odeurs et des mauvais goûts, la chaux hydratée, le fluor, le bioxyde de chlore ou le chlore gazeux en post-traitement. Seulement l'usine de Sainte-Rose utilise des filtres de charbon actif biologique pour enlever les matières organiques et inorganiques, métaux lourds, pesticides, ainsi que les odeurs et les mauvais goûts (Laplante, 1993 et Lavoie comm. personnelle). En plus de ces trois usines, les équipements de la Ville comprennent le réseau d'aqueduc et quatre stations de chloration sur le réseau (Ville de Laval, 1996).

Les trois usines de filtration alimentent la quasi-totalité de la population. L'alimentation en eau potable de Laval est distribuée à plus de 95 000 bâtiments (28 % pour des usages municipaux et institutionnels tel que : hôpitaux, écoles, Société de transport de Laval, bâtiments municipaux, églises, protection contre les incendies, vidanges du réseau et des pertes, 23 % par les industries, commerces et institutions et 49 % par le résidentiel) et est assurée par un réseau de 1400 kilomètres de conduites (Laval,

1998). De plus, on retrouve quatre petits réseaux privés qui alimentent des résidences (trois parcs de maisons mobiles et l'autre une dizaine de maisons) non desservies par le réseau municipal. Le ministère de l'Environnement estime à 3 600 le nombre total de puits dispersés sur l'île, qui alimentent près de 14 545 personnes et aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne la qualité de l'eau des puits.

Jusqu'à ce jour, les nombreux programmes d'économie d'eau, la recherche de fuites, le contrôle de la pression aux usines, l'installation de compteurs, l'étude de la consommation dans les édifices non-facturables, l'application de la réglementation concernant l'utilisation de l'eau pour l'arrosage des gazons, le lavage d'autos, le remplissage des piscines ainsi que deux activités reliées à la campagne de sensibilisation à l'économie de l'eau potable du groupe Action Environnement ont été efficaces selon les représentants de la ville.

La consommation d'eau potable per capita avait diminué de 32 % entre 1989 et 1997 (Laval, 1997). Maintenant, la demande en eau per capita est à la hausse de 4% principalement en raison de l'augmentation de la population, et ce, même si plus de fuites ont été trouvées et réparées (Laval 1998).

De plus, Ville de Laval adhère à chaque année au programme d'économie d'eau potable du Réseau environnement et conjointement avec ses partenaires (Ville de Montréal, John Meunier, Vallée Lefebvre - BPR, CGE et le CRSNG) a participé depuis 1992 à la création et au maintien de la Chaire industrielle en eau potable de l'École polytechnique de Montréal.

Le contrôle de la qualité est assuré par une centaine d'analyseurs automatiques qui vérifient en continu le pH, le chlore, l'ozone, la température et la turbidité tandis que sont faits aux deux heures les tests de goût, d'odeur et d'aspect dans chacune des usines. Près de 300 000 analyses microbiologiques et physiochimiques sont faites chaque année aux usines et au laboratoire d'expertise, lequel est accrédité auprès du ministère de l'Environnement (Laval, 1998).

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Ville de Laval continue de maintenir une bonne qualité d'eau potable à toute la population lavalloise et de s'assurer de la quantité ;- Ville de Laval continue de gérer la production et la distribution de l'eau potable. |
|--|

Le traitement des eaux usées

Les trois (3) usines d'épuration sont récentes. Elles ont été construites dans le cadre du Programme d'Assainissement des Eaux du Québec et le Programme d'assainissement des eaux municipales. Jusqu'à présent, le gouvernement et la municipalité ont investi plus de 460 millions de dollars dans ce programme.

Grâce aux deux usines de traitement de Fabreville et d'Auteuil, toutes les eaux usées du nord de Laval sont traitées avant leur rejet dans la rivière des Mille-Îles. Elles traitent environ 22 % des eaux usées de Laval. Ces eaux seront bientôt désinfectées avant leur rejet puisque Ville de Laval procède au moment présent à l'installation de systèmes de désinfection. Cette opération améliorera la qualité de l'eau et par le fait même contribuera à protéger le milieu faunique et floristique, permettra une plus grande utilisation de la rivière par la population et une prise d'eau de meilleure qualité pour les usines de production d'eau potable.

Il ne faut surtout pas oublier la grande dernière. La station La Pinière qui traite et désinfecte approximativement 75 % des eaux usées de toute l'île. Son impact est majeur sur l'environnement, puisqu'elle permet l'assainissement des rejets à la rivière des Prairies.

Il est regrettable que la majorité des usines au Québec aient été construites selon les calculs de temps sec qui ont été déterminés par le ministère de l'Environnement de l'époque. Pour cette raison leur débit maximum est limité. Lors d'orages violents, de pluies abondantes ou de la fonte de neige rapide, l'on doit alors ouvrir les vannes et rejeter les surplus d'eau non traités dans nos cours d'eau.

Présentement aux usines de traitement des eaux usées de Fabreville et de Auteuil, Ville de Laval apporte des modifications afin de remédier aux surverses.

On sait que les effluents des usines d'épuration des eaux usées du Québec n'ont pas à rencontrer de normes spécifiques ou minimales en ce qui concerne la désinfection. De plus, la grande majorité désinfecte leurs eaux seulement en période estivale (mai à novembre) en raison des contacts possible avec l'eau et des économies réalisées.

On sait que la désinfection est plus difficile à faire durant la période hivernale car les micro-organismes se conservent plus longtemps dans de l'eau froide. Alors, il serait plus important de faire la désinfection durant cette période, car cela protégerait les sources d'approvisionnement en eau potable et améliorerait notre environnement.

Présentement, l'eau des rivières des Prairies et des Mille-Îles représente un risque pour la santé publique, plus particulièrement pour ceux qui pratiquent des activités récréatives en contact direct avec l'eau (baignade, motomarine, ski nautique, etc.). Mais plusieurs croient qu'avec le temps, la qualité de l'eau va s'améliorer et il sera moins risqué d'y pratiquer des activités.

Selon le ministère de l'Environnement, il y a environ 3 270 résidences et quelques commerces ou industries dont les eaux usées sont traitées à l'aide de fosses septiques individuelles.

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- Le gouvernement du Québec adopte et fasse appliquer une réglementation concernant la qualité (teneur en coliformes fécaux, etc) des effluents des usines d'épuration ;
- Les usines d'épuration de Ville de Laval et des autres régions du Québec désinfectent leurs eaux usées durant toute l'année avant le rejet aux rivières;
- Les municipalités avec l'aide financière du gouvernement du Québec construisent des bassins de rétention afin d'éviter les surverses dans nos cours d'eau lors de fortes pluies, d'orages violents ou de la fonte de neige rapide.

La gestion des infrastructures

Ces infrastructures comprennent les usines de production d'eau potable et le réseau d'aqueduc, le réseau de collecte des eaux usées et les usines d'épuration ainsi que le réseau pluvial.

Les principales responsabilités de la municipalité en matière d'eau est de fournir une eau potable de qualité et en quantité suffisante, de bien récupérer et traiter nos eaux usées et de maintenir en bon état les infrastructures dans lesquelles elle a investi, via les argents des contribuables afin de leur fournir des services de qualité.

Pour y parvenir, il est important pour Ville de Laval de connaître l'état de ses infrastructures. Or tout semble indiquer que Ville de Laval assure un suivi régulier.

Comme dans bien des régions, l'âge et l'état du réseau d'égout et d'aqueduc varient d'un secteur à un autre et à l'intérieur d'un même secteur. Ville de Laval n'échappe pas à cette réalité. Le réseau a été construit au fil des ans et au gré des changements technologiques. Les parties plus anciennes du réseau d'égout sont constituées de systèmes combinés,

c'est-à-dire qu'ils ramassent les eaux pluviales et sanitaires dans un même conduit, alors que l'on retrouve un système distinct dans les secteurs plus jeunes.

Le réseau d'aqueduc a lui aussi ses problèmes. Dans les parties les plus anciennes du réseau on retrouve plus de fuites, des matériaux désuets ou des conduites à débit réduit.

La proposition retenue par le CRE de Laval est que :

- Le gouvernement du Québec élabore un plan provincial et participe financièrement à l'amélioration des réseaux d'égout et d'aqueduc.

La gestion de l'eau

Suite à la possible privatisation de plusieurs réseaux d'eau potable municipaux, le débat sur la gestion de l'eau est devenu un sujet d'actualité au Québec.

On parle de plus en plus des coûts pour le traitement de l'eau, la distribution de l'eau potable et l'installation de compteurs d'eau est de plus en plus mentionnée.

Cette dernière option semble plaire à plusieurs édiles de municipalités ainsi qu'à ceux de Ville de Laval. Mais afin de diminuer sa consommation d'eau, Ville de Laval privilégie des campagnes d'information générale et des mesures concrètes qui sont : la sensibilisation dans les écoles primaires à l'économie de l'eau appelée «Le chemin de l'eau », un règlement sur l'arrosage durant l'été, la recherche de fuites, le contrôle de la pression sur l'ensemble du réseau durant la nuit et une taxe de 35\$ à 55\$ pour les propriétaires de piscine. Jusqu'à ce jour, ces nombreux programmes si importants à Ville de Laval permettent de limiter l'utilisation d'une ressource qu'un mythe tenace nous présente comme abondante, inépuisable et peu coûteuse.

Présentement, il existe une taxe d'eau par logement tandis que les industries, les commerces et institutions paient au mètre cube l'eau consommée à l'exclusion des écoles, des hôpitaux et des édifices gouvernementaux.

Les proposition retenues par le CRE de Laval sont que :

- Ville de Laval maintienne, développe et augmente ses programmes en place et continue de sensibiliser sa population ;
- Le gouvernement du Québec, met sur pied des campagnes de sensibilisation à l'économie de l'eau ;
- Le gouvernement du Québec, crée un programme destiné à financer l'installation de produits peu coûteux susceptibles de diminuer la consommation d'eau ;
- Ville de Laval continue la recherche de fuite dans son réseau d'aqueduc et favorise l'installation de débimètre.

La protection de la zone inondable 0-20 ans et les risques d'inondation

C'est en août 1995 que Ville de Laval a adopté un règlement concernant le littoral, la bande riveraine et la zone inondable 0-20 ans. Les cartes du risque d'inondation désignées par les ministères de l'Environnement du Québec et du Canada de mai 1995 ont été intégrées à ce règlement. Ville de Laval, s'est ainsi conformée à la Politique de protection des rives, du littoral et de la zone inondable sauf en ce qui concerne le remblayage de la zone inondable 0-20 ans qui est située dans la zone agricole, la zone inondable 20-100 ans et la protection des petits cours d'eau sur l'île.

En raison de la grandeur de l'île Jésus, il est certainement difficile d'assurer la surveillance de la zone inondable. Malheureusement, on constate qu'occasionnellement, il peut se faire du remblayage dans la zone inondable 0-20 ans.

Dans la région de Laval, les risques découlant du milieu naturel sont peu élevés. Laval étant une île, le principal risque est celui d'inondation lors de la crue printanière ou lors d'un embâcle pendant l'hiver ou le printemps. Les inondations peuvent entraîner l'évacuation des citoyens, la contamination de l'eau potable et des maisons, puis favoriser le développement de moisissures qui peuvent causer des effets sur la santé. Les inondations se produisent plus souvent sur les berges de la rivière des Mille-Îles, les terrains n'étant pas très élevés par rapport au niveau de l'eau, contrairement à ceux localisés près des berges de la rivière des Prairies. Par ailleurs, à la tête de la rivière des Mille-Îles, le barrage Grand Moulin exploité par le ministère de l'Environnement, permet

le contrôle des crues et de l'étiage (niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau) entre le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille-Îles.

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- Ville de Laval s'assure de la mise en place d'un programme de surveillance plus efficace en ce qui concerne la zone inondable 0-20 ans ;
- Ville de Laval inclue dans son règlement concernant le littoral, la bande riveraine et la zone inondable 0-20 ans, la zone inondable 0-20 qui est située dans la zone agricole. De plus, elle devrait l'intégrer lors de la révision de son schéma d'aménagement;
- Ville de Laval élabore une réglementation pour la protection et la conservation des petits cours d'eau naturels;
- Ville de Laval adopte une politique de mise en valeur des ruisseaux artificiels (fossés de drainage et bassin de rétention).

La protection, la conservation des zones humides et la préservation des habitats

Il devient de plus en évident que la conservation, la protection des zones humides et la préservation des habitats n'est pas seulement du ressort du gouvernement provincial, mais aussi de Ville de Laval et/ou de la MRC. Ainsi, en milieu urbain et périurbain, ces zones se sont complètement transformées ou tendent à disparaître.

Il est donc impératif de mettre sur pied un programme de conservation, de protection et de gestion des zones humides prenant en considération la richesse de ces milieux et ce pour deux raisons majeures.

La première, d'ordre économique, qui veut que la conservation et la protection des zones humides maintienne une qualité de vie. Par exemple, une zone humide ou marécageuse influe dans l'épuration des eaux d'un cours d'eau, dans le cycle des nutriments, du niveau de la rétention des crues et du maintien de la nappe phréatique. La deuxième, d'ordre sociologique, qui veut que la destruction des habitats naturels incite les gens à quitter la zone urbaine dans le but de retrouver une qualité de vie acceptable.

La proposition retenue par le CRE de Laval est que :

- Le gouvernement du Québec et Ville de Laval établissent un cadre législatif et fiscal favorisant la création d'un fonds d'acquisition pour la protection et la conservation des zones humides et la préservation des habitats.

L'agriculture, les golfs et les impacts sur l'environnement

À Laval, approximativement 28 % du territoire est zoné agricole. On y pratique surtout l'horticulture et l'agriculture maraîchère. Le choix de certaines pratiques agricoles telles que l'intensification et la spécialisation des productions, l'usage intensif de pesticides et d'engrais minéraux, la monoculture, le drainage des terres et le redressement des cours d'eau, ainsi que le travail intensif du sol a augmenté l'impact de l'agriculture sur l'environnement.

De plus, à Laval on dénombre six (6) terrains de golf où il serait intéressant de porter une attention particulière, car ce sont de grands utilisateurs de pesticides, d'engrais organiques et inorganiques afin de maintenir une pelouse verte et sans mauvaises herbes.

L'agriculture et l'exploitation de terrains de golf, amènent un phénomène de dégradation des sols et cela a un influence sur la qualité des ressources hydriques. Les cours d'eau reçoivent un apport important de matières organiques et inorganiques provenant du lessivage des terres, du ruissellement et de l'érosion des sols. De plus, l'eau et les particules de sol lessivées emportent avec elles des matières fertilisantes, des pesticides et des bactéries qui contaminent ensuite les eaux souterraines qu'elles rejoignent.

La contamination des eaux souterraines est préoccupante car elle peut avoir des effets sur la santé. En effet, ces eaux constituent la source d'approvisionnement en eau potable à près de 14 545 personnes selon le ministère de l'Environnement. Elles sont réparties un peu partout sur le territoire lavallois et particulièrement où l'aqueduc est absent. De plus, chaque propriétaire est responsable de s'assurer de la qualité de son eau potable.

Aussi et de façon générale, la population pose de plus en plus de question concernant les pratiques agricoles et porte une attention particulière sur la qualité des aliments qu'elle consomme. Elle est moins tolérante devant les conséquences environnementales des pratiques agricoles et de certaines nuisances qui y sont associées.

Malgré la mise en place de plusieurs programmes d'assainissement dans le secteur agricole, les effets positifs sont longs à se faire sentir. Pour commencer les changements de pratiques agricoles ne se font pas du jour au lendemain et ensuite il faut un certain temps aux écosystèmes pour réagir à l'accumulation des différents produits organiques et inorganiques dans le sol, dans les eaux souterraines et de surface.

De plus, il ne faut pas oublier l'utilisation des pesticides dans les secteurs résidentiels et des abrasifs utilisés l'hiver dans nos rues qui risquent de contaminer nos eaux souterraines et plus particulièrement celles à proximité des puits privés.

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- Le gouvernement du Québec renforce la réglementation concernant l'utilisation des pesticides et qu'elle soit mise en application dans les plus brefs délais ;
- Le gouvernement du Québec sensibilise et encourage les agriculteurs à faire une utilisation rationnelle des fertilisants et que ceux-ci apportent des modifications à leurs pratiques culturales ;
- Ville de Laval et le gouvernement informent la population qui s'approvisionne en eau potable à partir d'eau souterraine d'une part, de faire analyser l'eau au moins deux fois par année et d'autre part des mesures à prendre pour s'assurer de la qualité de son eau potable ;
- Ville de Laval et le gouvernement fassent une utilisation rationnelle des sels de déglçage et des autres produits qui contaminent l'eau de surface et souterraine et qu'ils utilisent des produits moins nocifs pour l'environnement.

L'utilisation de l'eau en agriculture

Les activités agricoles demandent de fortes quantités d'eau qui proviennent du réseau d'aqueduc, des rivières, des puits privés et des bassins de rétentions. Pour ce qui est des puits et en l'absence de données importantes et d'une cartographie hydrogéologique de notre territoire, il est difficile d'adopter des principes de gestion efficaces visant à protéger et à assurer les ressources hydriques souterraines à long terme.

Le pompage des eaux souterraines peut entraîner un abaissement local de la nappe phréatique qui s'amincirait graduellement en périphérie. Selon le captage, cela peut assécher des sources, des zones humides ou abaisser le niveau de cours d'eau. Il est donc possible que cela engendre des conflits locaux entre les usagers de l'eau ou nuise à l'exploitation d'un autre ouvrage de pompage situé aux alentours. Il serait intéressant de considérer l'eau souterraine comme un bien collectif et public.

L'irrigation des terres agricoles a une influence non seulement sur la quantité de l'eau utilisée, mais également sur la qualité en raison des différents produits organiques et inorganiques qui se mélangent à l'eau lors de son passage à travers le secteur agricole et qui retournent avec elle dans le réseau hydrique.

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- Le gouvernement du Québec et Ville de Laval fassent l'inventaire et la cartographie du réseau hydrogéologique de notre territoire ;
- Le gouvernement du Québec élabore et adopte une réglementation afin de régler les conflits d'usages.

Les multiples activités reliées à l'eau

De par sa situation géographique, l'île Jésus offre un grand potentiel pour la pratique de multiples activités récréatives et sportives en milieu aquatique. Depuis plusieurs années et encore aujourd'hui, il est téméraire de penser pratiquer des activités de contact avec l'eau ou de se tremper dans l'une ou l'autre des rivières. Malgré une bonne amélioration de la qualité esthétique (visuelle et olfactive), peu d'endroits sont recommandables, sécuritaires pour la santé et pour la pratique d'activités de contact direct avec l'eau.

Plusieurs sites offrent les caractéristiques idéales pour y pratiquer la baignade, et ce, au risque et péril des utilisateurs qui s'y hasardent. Les sites ne sont pas habituellement aménagés, ni sécuritaires et ne sont pas surveillés. De plus, la qualité de l'eau y est inconnue ou inadéquate.

Au sud de l'île Jésus, la rivière des Prairies est utilisée pour la navigation de plaisance, la motomarine et le ski nautique. Au nord la rivière des Mille-Îles attire les canoteurs, les kayakistes, les embarcations légères et les pêcheurs. Les marinas et les rampes de mise à l'eau facilitent l'accès à la population.

Nombreux sont ceux qui profitent de l'eau et de ses berges. Tout simplement pour admirer sa beauté naturelle, pour y faire un pique-nique, une randonnée à pied ou à vélo, pour observer sa faune et sa flore, pour regarder les bateaux ou pour y faire une croisière, etc.

Plusieurs de ces activités motorisées peuvent nuire à la qualité de vie des riverains, à la qualité de l'environnement, à la faune et à la flore et sont les causes de conflits avec d'autres usagers.

Présentement, il est reconnu que les moteurs deux temps rejettent près de 25 % d'hydrocarbure dans l'environnement sans avoir été complètement brûlé et que 87 % des embarcations sont équipées de ce type de moteur très polluant.

Les récentes études du Earth Island Institute de la Californie démontrent que les rejets peuvent être toxiques pour la santé humaine et pour la chaîne alimentaire en milieu aquatique.

En raison de leur faible tirant d'eau les motomarines peuvent passer à proximité des zones marécageuses et des haut-fonds où frayent les poissons et nidifient les oiseaux aquatiques. De plus, les puissants moteurs de ces embarcations produisent de fortes vagues qui peuvent perturber ces sites de reproduction.

Les propositions retenues par le CRE de Laval sont que :

- Le gouvernement du Québec élabore un projet de loi pour que les compagnies fabriquent de nouvelles embarcations équipées de moteur quatre temps ;
- Le gouvernement du Québec oblige les manufacturiers de moteurs deux temps à apporter des modifications techniques sur les embarcations existantes afin de réduire les rejets d'hydrocarbures ;
- Le gouvernement du Québec, Ville de Laval et les villes des rives avoisinantes interdisent les motomarines et autres embarcations de ce type dans les zones marécageuses et les hauts-fonds ;
- Le gouvernement du Québec et /ou Ville de Laval créent une bande de protection et limitent la vitesse le long des frayères reconnues, des zones de nidifications des oiseaux aquatiques et interdisent l'accès dans certaines baies fragiles.

Les berges, les îles et les plans d'eau

Bien que l'archipel de Laval soit riche au point de vue écologique, on constate qu'une bonne partie des rives de l'île Jésus sont artificielles et que les îles, les zones inondables et quelques sections de rives naturelles qui subsistent sont fortement menacées de disparition.

L'usage récréatif de l'eau est non seulement lié à la conservation des milieux naturels, mais aussi et surtout à l'accessibilité aux rives. Or, cet accès est de plus en plus limité par la privatisation et le développement en rive. Il en résulte pour l'ensemble des citoyens, un manque d'accès aux plans d'eau.

Avec le temps, la population a été coupée de la réalité insulaire de l'île Jésus et le plus souvent nous avons un contact visuel avec l'eau, seulement en traversant les ponts.

De plus, les cours d'eau entourant l'île Jésus ont subi des modifications importantes. Il y a eu la construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière des Prairies et un ouvrage de contrôle sur la rivière des Mille-Îles.

La proposition retenue par le CRE de Laval est que :

- Ville de Laval consacre ses efforts à l'acquisition, la protection accrue des berges, des zones inondables et des îles et ce afin de redonner vie à ces milieux et de permettre un accès public et une reprise des lieux par la population et la faune.

L'exportation de l'eau

La population mondiale a plus que triplé durant le dernier siècle et du fait même les besoins en eau ont augmenté considérablement. Il ne faut pas oublier que l'eau est source de vie et qu'elle est fragile et très précieuse; on croyait pourtant inépuisable.

Aussi, en raison des changements climatiques, des phénomènes naturels de plus en plus imprévisibles (tornade, orage violent, verglas, sécheresse, etc.) qui peuvent avoir une influence sur nos eaux de surface, ainsi que du manque de connaissances et de données sur la quantité et la qualité de nos eaux souterraines nous devons être très prudents par rapport à son exportation. Nous même avons justement connu une période de sécheresse cet été dans tout le sud du Québec.

La proposition retenue par le CRE de Laval est que:

- Le gouvernement du Québec impose un moratoire sur les exportations de tous genres (en vrac, dérivation, Grand Canal, etc.) concernant les eaux de surfaces et souterraines, tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas toute les données pertinentes pour faire un choix éclairé et sensé.

CONCLUSION

Comme on peut le constater, cette consultation publique sur la gestion de l'eau interpelle toute la population du Québec. Plus que jamais, le Québec doit préserver son eau douce et avoir tous les leviers pour adopter une politique globale de l'eau qui tienne compte de l'ensemble des aspects.

Cette politique devrait principalement responsabiliser les intervenants, permettre une réelle coordination de la gestion de l'eau pour l'ensemble d'une même région (bassin hydrographique) et prendre en considération les besoins des différents usagers pour assurer la pérennité et la préservation de cette richesse.

Il nous apparaît essentiel que le gouvernement du Québec aide les municipalités à améliorer la gestion de l'eau en contribuant financièrement et en fixant de nouveaux objectifs.

Quant à la gestion des eaux souterraines, nous pensons qu'il est plus que temps de faire un inventaire quantitatif et qualitatif des nappes d'eau souterraine. Et ce, pas seulement pour préserver, contrôler les débits ou encore évaluer la dégradation faite par les contaminants, mais également parce que nous croyons que l'eau souterraine devrait être un bien public.

L'eau est essentielle à la vie et n'a pas de substituts. L'eau du Québec devrait être considérée comme un bien, une richesse collective. Cette vision incitera peut-être le gouvernement du Québec à légiférer pour toute la population du Québec afin que celle-ci bénéficie en premier lieu des retombées aux plans environnemental, social et économique.